

Feuillet d'information sur la levée d'une exclusion de jeu

selon art. 81, al. 1 – 3 LJAr

Chère cliente, cher client

Vous vous intéressez à la levée d'une exclusion de jeu volontaire ou imposée. C'est avec plaisir que nous vous informons sur le processus de levée d'une exclusion de jeu comme suit.

Toutes les exclusions de jeu sont valables pour une durée indéterminée. Les exclusions de jeu volontaires ne peuvent être levées qu'après trois mois. Les exclusions de jeu imposées peuvent être annulées à tout moment, dès que le motif de l'exclusion a expiré. La demande doit être faite par écrit par la personne concernée.

La demande de levée d'une exclusion de jeu doit être adressée au casino qui a prononcé l'exclusion. Si ce casino est fermé (Biel, Thun, Gstaad, Saxon, Rheinfelden, Weggis), les données des joueurs exclus sont transmises au casino le plus proche, auquel la demande de levée doit être adressée.

Si l'exclusion de jeu a été prononcée par la Grand Casino Kursaal Bern AG, nous vous prions d'envoyer la demande de levée à l'adresse suivante :

Grand Casino Kursaal Bern SA
Service concept social
Kornhausstrasse 3
3000 Bern 22

Les documents suivants doivent être soumis :

1. Demande écrite et signée de levée.
2. Copie d'une pièce d'identité valide (passeport, carte d'identité, permis de conduire suisse, permis de séjour).
3. Extrait du registre des poursuites datant de moins d'un mois.
4. Extraits du compte-salaire des trois derniers mois (vue détaillée de tous les mouvements et soldes).
5. Preuve des revenus actuels :
 - Fiches de salaire des trois derniers mois, ou
 - Pour les indépendants : bilan et compte de résultat des deux dernières années ou l'avis de taxation fiscal actuel.
6. Preuve des paiements de loyer et d'assurance-maladie des trois derniers mois, si ceux-ci ne figurent pas sur les extraits du compte-salaire.
7. Pour les personnes mariées ou en partenariat enregistré :
 - Déclaration écrite de consentement du partenaire.
 - Copie d'une pièce d'identité valide du partenaire.
8. Pour les personnes sans revenu personnel (p. ex. femme/homme au foyer) :
 - Déclaration écrite de consentement du soutien financier.
 - Copie d'une pièce d'identité valide du soutien financier.
 - Preuve des revenus actuels du soutien financier.
9. Éventuelles preuves de patrimoine (p. ex. compte épargne).

Après réception de la demande complète de levée de l'exclusion de jeu, les documents sont soigneusement examinés. Si les raisons de l'exclusion subsistent ou si les conditions des articles 80, alinéa 1, lettres a et b LJAr sont remplies, la demande sera refusée. Dans le cas contraire, le demandeur sera invité à un entretien de levée.

Cet entretien a lieu au [centre régional Berne-Mittelland](#) de la Berner Gesundheit. Il est conduit par un responsable du concept social du Grand Casino Bern ainsi qu'une personne spécialisée de la Berner Gesundheit.

Lors de l'entretien, il sera vérifié si :

- des moyens financiers suffisants pour jouer sont disponibles, et
- les raisons ayant mené à l'exclusion n'existent plus.

Le demandeur confirme par sa signature que :

- il a été informé de la procédure,
- il a remis tous les documents requis, et
- les informations fournies sont véridiques.

Sur la base du rapport d'entretien et des documents soumis, la direction du Grand Casino Bern décide de lever ou non l'exclusion. La décision est communiquée au demandeur par écrit.

Si la demande est rejetée ou si la personne concernée refuse de coopérer, l'exclusion de jeu demeure en vigueur. Une nouvelle demande peut être déposée ultérieurement.

La responsable du concept social se tient à votre disposition pour toute question supplémentaire, par téléphone au 031 339 55 98 ou par courriel à l'adresse sozialkonzept@grandcasino-bern.ch.